

Information consultation

*Politique sociale de
l'entreprise, les conditions
de travail et l'emploi*

Informations sur l'évolution de l'emploi, des qualifications, de la formation et des salaires

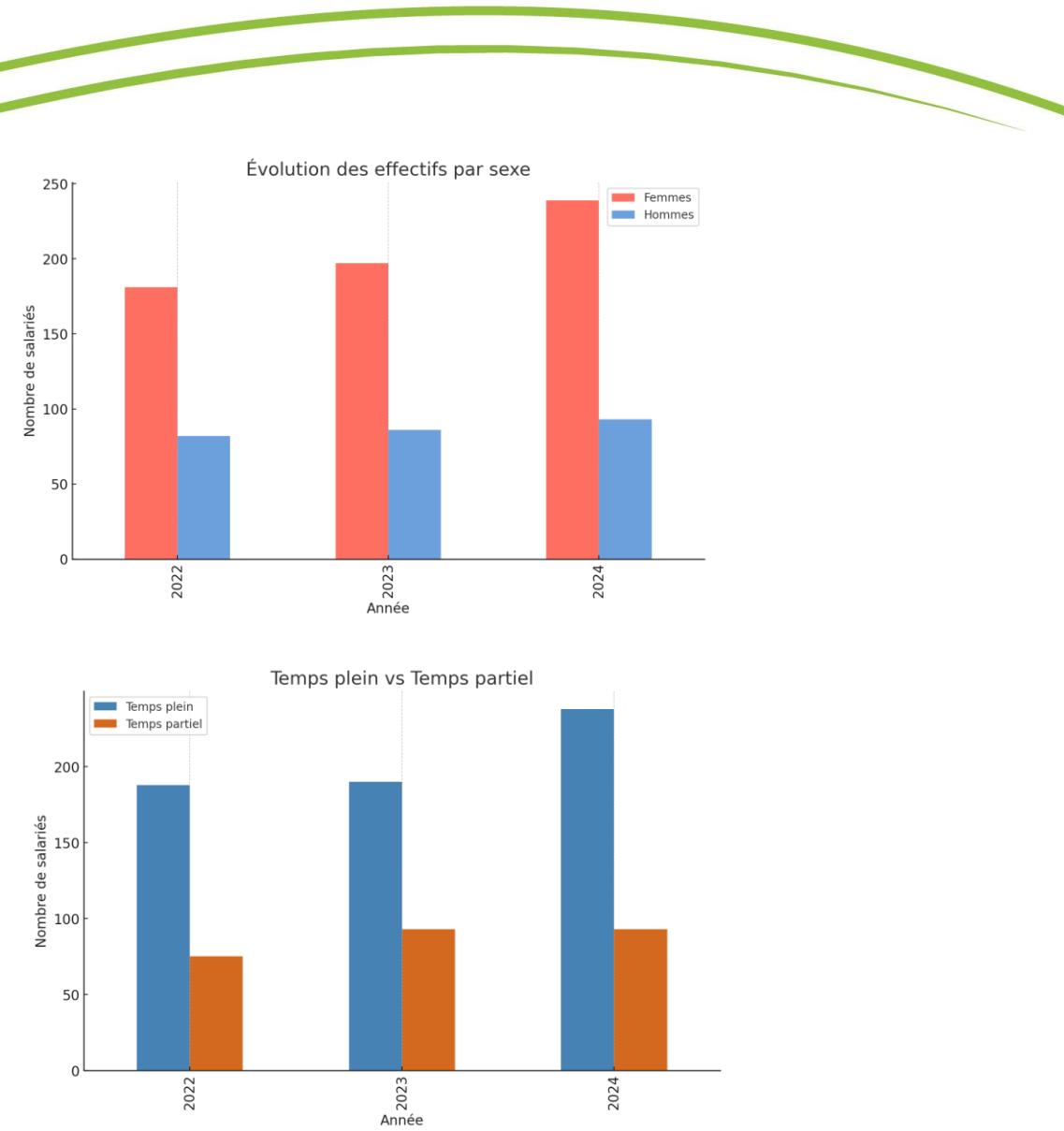


adapei 07

Evolution de l'emploi

1- CDI

Effectifs	2022	2023	2024
Effectif de sexe féminin	181	197	239
Effectif de sexe masculin	82	86	93
Effectif cadres	26	30	33
Effectif non cadre	237	253	299
Effectif CDI	263	283	332
Effectif CDD	754	930	997
Effectif temps plein	188	190	238
Effectif temps partiel	75	93	93

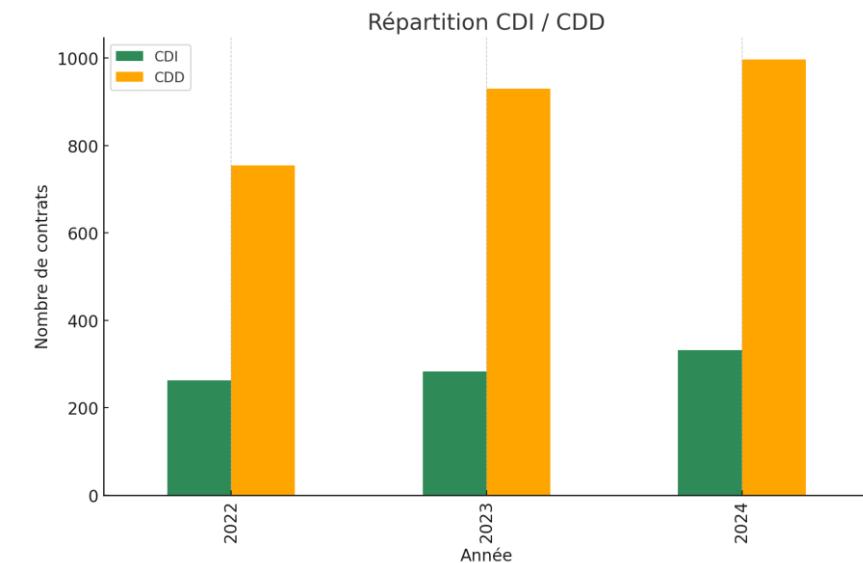


Evolution de l'emploi

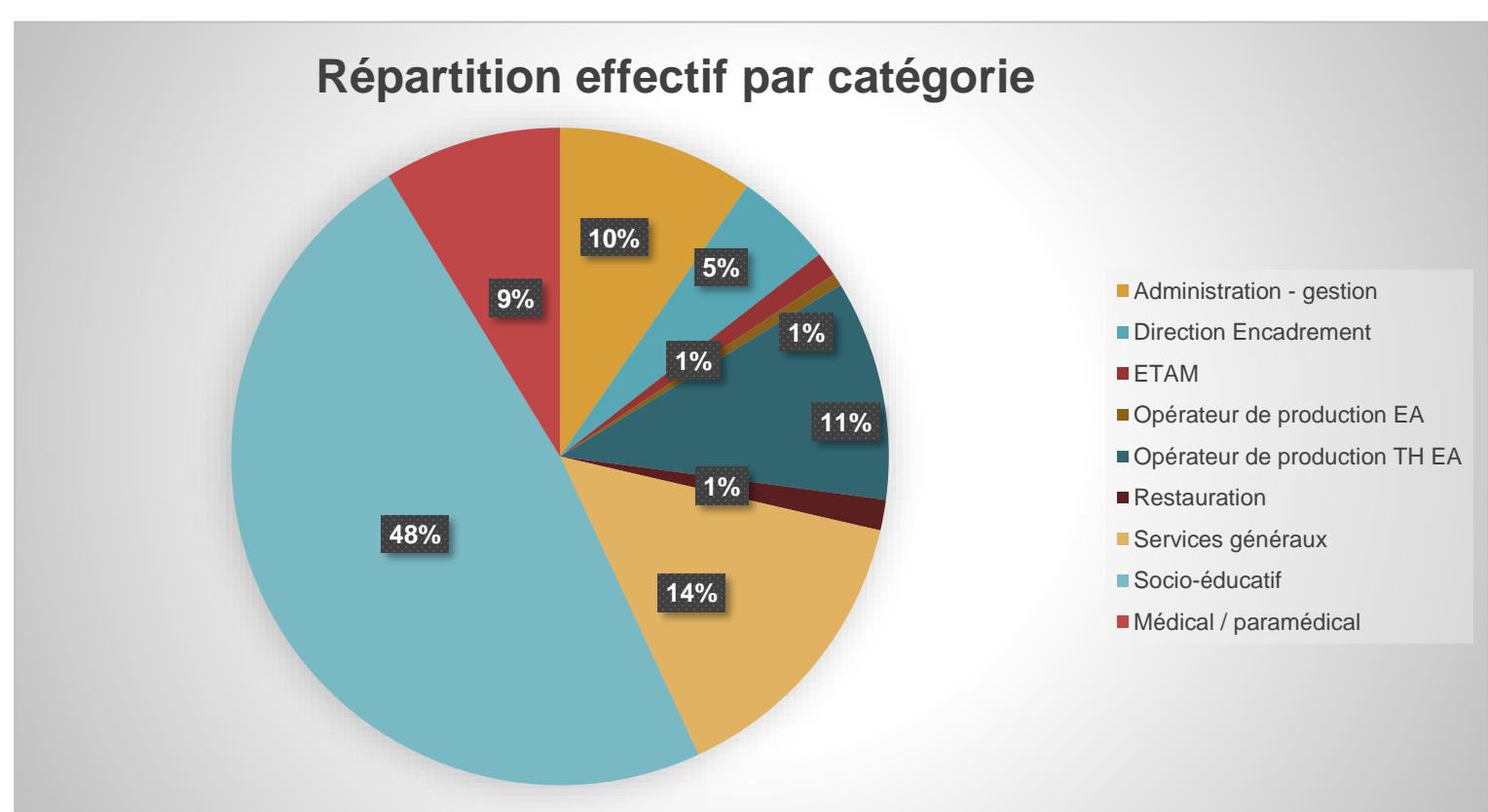
2- CDD

Effectifs CDI	2022	2023	2024
ADAPEI07	263	283	332
Siège	14	15	20
Secteur Habitat	74	80	79
Secteur Travail	89	89	94
Secteur Enfance	52	52	52
Secteur S&D	34	47	48
Antraigues	0	0	39

Effectifs CDD	2022	2023	2024
ADAPEI07	754	930	997
Siège	6	2	11
Secteur Habitat	438	553	547
Secteur Travail	87	60	63
Secteur Enfance	126	226	311
Secteur S&D	97	89	61
Antraigues	0	0	4

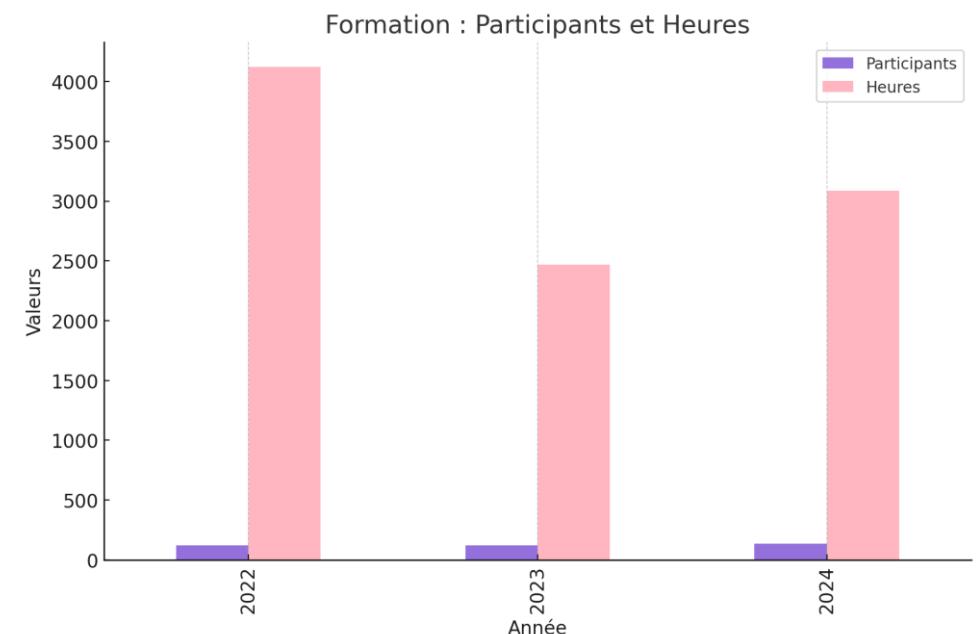


Qualifications



Formations

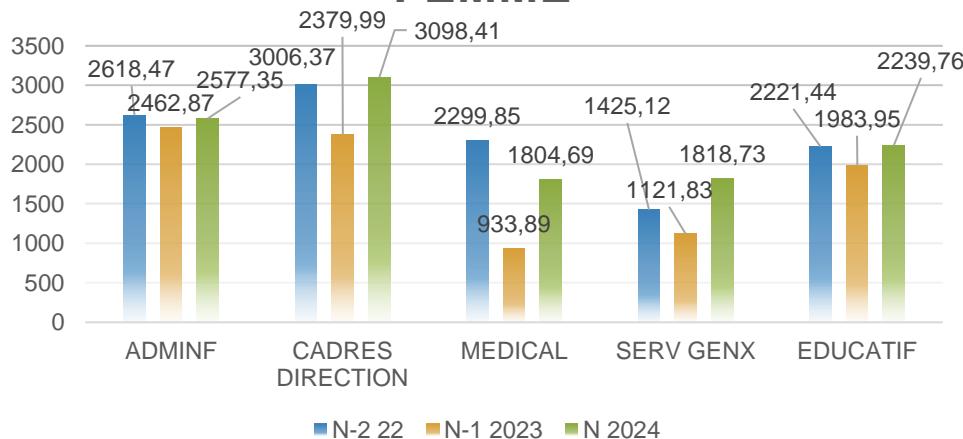
	2022	2023	2024
Nombre de participants	122	120	135
Nombre d'heures de formation	4123.50h	2468h	3087.50h



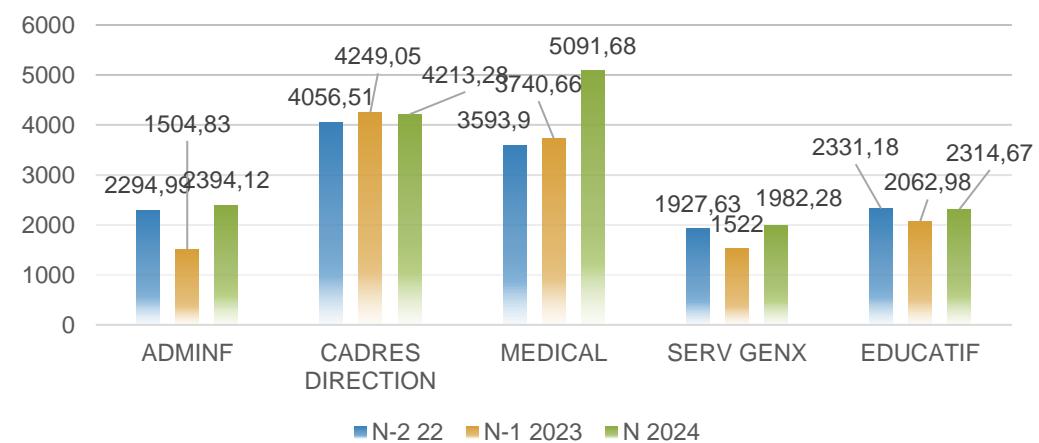
Salaires

Sexe	Années	<u>Administratif</u>	<u>Cadre</u>	<u>Médical / paramédical</u>	<u>Services généraux</u>	<u>Educatif</u>
femmes	N-2 22	<u>2618,47</u>	<u>3006,37</u>	<u>2299,85</u>	<u>1425,12</u>	<u>2221,44</u>
	N-1 2023	<u>2462,87</u>	<u>2379,99</u>	<u>933,89</u>	<u>1121,83</u>	<u>1983,95</u>
	N 2024	<u>2577,35</u>	<u>3098,41</u>	<u>1804,69</u>	<u>1818,73</u>	<u>2239,76</u>
hommes	N-2 22	<u>2294,99</u>	<u>4056,51</u>	<u>3593,9</u>	<u>1927,63</u>	<u>2331,18</u>
	N-1 2023	<u>1504,83</u>	<u>4249,05</u>	<u>3740,66</u>	<u>1522</u>	<u>2062,98</u>
	N 2024	<u>2394,12</u>	<u>4213,28</u>	<u>5091,68</u>	<u>1982,28</u>	<u>2314,67</u>

REMUNERATION MOYENNE FEMME



RÉMUNÉRATION MOYENNE HOMME



*Actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés,
Nombre et les conditions d'accueil des stagiaires, sur l'apprentissage et
sur le recours aux contrats de travail à durée déterminée, aux contrats de
mission conclus avec une entreprise de travail temporaire*



adapei 07

Actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

- Tous les emplois sont accessibles aux salariés ayant une RQTH
- Aménagement de poste possible en lien avec l'OETH pour favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Nombre et les conditions d'accueil des stagiaires, sur l'apprentissage

Contrat alternance	2022	2023	2024
Nombre d'embauches apprentis	4	3	5
Nombre d'apprentis sur l'année complète	11	8	5

Nombre de stagiaire par année (PMSMP inclus)	2022	2023	2024
Evolution nombre de stagiaires indemnisés ou non >16ans	49	45	66

Recours aux CDD et contrats de mission conclus avec une entreprise de travail temporaire

Effectifs CDD	2022	2023	2024
ADAPEI07	754	930	997
Siège	6	2	11
Secteur Habitat	438	553	547
Secteur Travail	87	60	63
Secteur Enfance	126	226	311
Secteur S&D	97	89	61
Antraigues	0	0	4

Par motifs de contrat	Nombre de CDD 2024
Accroissement temporaire d'activité	37
Attente supp. du poste du salarié ayant quitté l'ent.	12
Complément de formation professionnelle au salarié	5
Formation prof. par apprentissage sanctionné par un diplôme	8
Remplacement	935
Total général	997

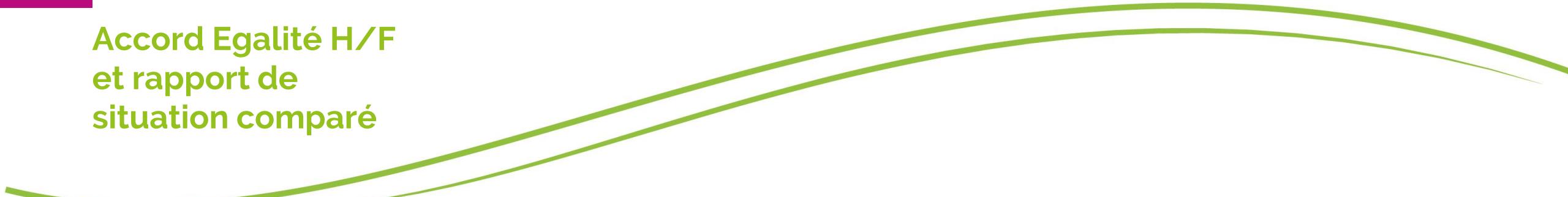
		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	Total annuel
Nb journées réalisées salariés temporaires (intérim)	N-2	123	87	83	89	92	72	57	147	12	22	60	98	942
	N-1	76	59	67	83	104	77	128	140	89	131	159	62	1175
	N	114	81	172	115	124	114	51	166	121	133	109	36	1336

Les informations et les indicateurs chiffrés sur la situation comparée des femmes et des hommes au sein de l'entreprise, ainsi que l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



adapei 07

Accord Egalité H/F et rapport de situation comparé



Déclaration index égalité H/F 2025

Accord égalité professionnelle entre les hommes et
les femmes signé le 4 décembre 2024

Effectifs	2022	2023	2024
Effectif de sexe féminin	181	197	239
Effectif de sexe masculin	82	86	93

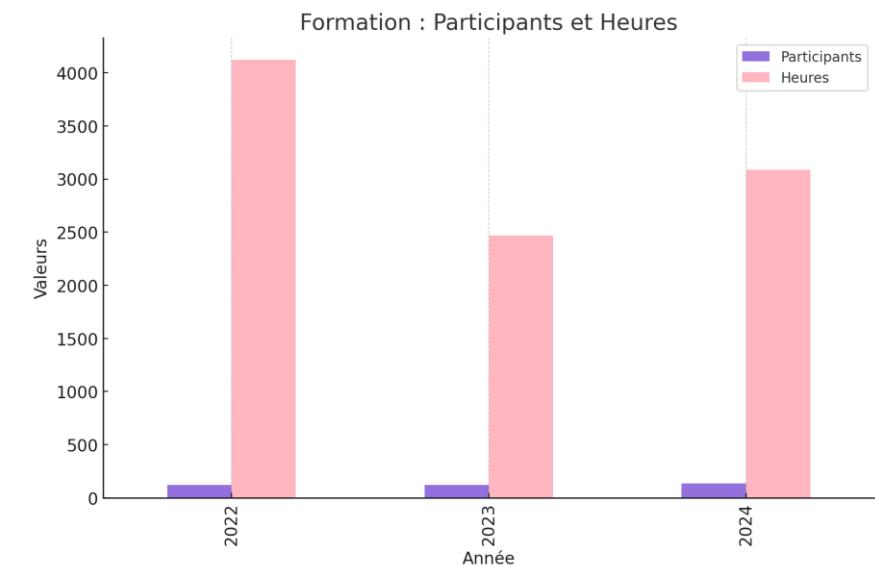
Les informations sur le plan de développement des compétences



adapei 07

Informations sur le plan de développement des compétences

Information consultation faite en décembre de chaque année



*Les informations sur la mise en œuvre des contrats de
professionnalisation et du CPF*



adapei 07

*Les informations sur la
mise en œuvre des
contrats de
professionnalisation et
du CPF*

Contrat d'apprentissage uniquement en 2024 et 2025

Choix de l'ADAPEI07 de ne pas abonder volontairement le CPF

Le salarié utilisant son CPF n'a pas informer son employeur

Information sur la mise en œuvre des entretiens professionnels

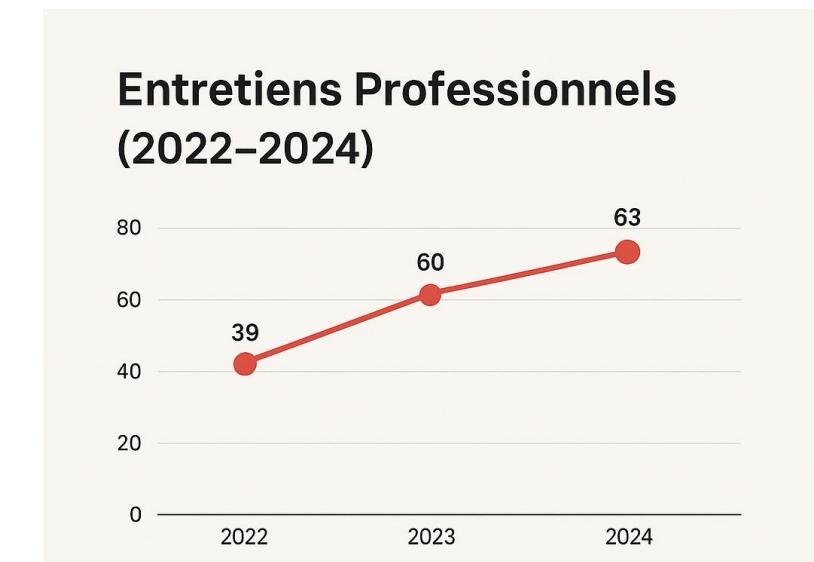


adapei 07

*Information sur la mise
en œuvre des
entretiens
professionnels*

	2022	2023	2024
ADAPEI07	39	60	63
Siège	7	3	0
Secteur Habitat	13	4	27
Secteur Travail	1	43	11
Secteur Enfance	16	1	13
Secteur S&D	2	9	12

Tableau de suivi des entretiens professionnels créé en 2023
Nouveaux documents supports mis à jour en 2023



Informations sur la durée du travail



adapei 07

Les heures supplémentaires accomplies dans la limite et au-delà du contingent annuel applicable dans l'entreprise

Heures supplémentaires suivies à compter de janvier 2025 dans logiciel de gestion des temps Octime.

- Récupérations d'heures
- Paiement en fin d'année

Etablissement Comptable	Nombre d'heures payées en 2024
ADAPEI Siège	221,38
COMMUNAUTE 360	46,02
EAM La vallée bleue	97,16
EAM Roiffieux	100,91
EHPAD La Volane	127,91
Entreprise Adaptée	33,65
ESAT du Haut-Vivarais - Commercial	203,12
ESAT du Haut-Vivarais - Social	1052,39
ESAT L'avenir - Commercial	5,69
ESAT L'Avenir - Social	353,19
Foyer de Vie	496,21
Foyer d'Hébergement du Haut-Vivarais	224,88
I.M.E. L'AMITIE	257,67
I.M.E. L'ENVOL	339,19
Organisme Formation ADAPEI 07	0,01
PCPE	20,66
PR3A ARDECHE	8,82
Résidence Etoile du Berger	93,77
S.A.V.S.	45,60
SAJ DU HAUT VIVARAIS	26,33
SAJ Les Babelous	7,09
SESSAD	81,98
UEMA	59,11
Total général	3902,74

*Bilan du travail à temps partiel
réalisé dans l'entreprise*

Effectifs	2022	2023	2024
Effectif temps plein	188	190	238
Effectif temps partiel	75	93	93

Le nombre de demandes individuelles formulées par les salariés à temps partiel pour déroger à la durée hebdomadaire minimale



Il y a 15 salariés faisant l'objet d'une dérogation à la durée minimale de 14 heures en 2024 et 11 en 2025 ayant fait une demande individuelle.

Sur les embauches 2024, 4 salariés sont concernés par ces demandes.

La durée, l'aménagement du temps de travail, la période de prise des congés payés prévue, les conditions d'application des aménagements de la durée et des horaires lorsqu'ils s'appliquent à des salariés à temps partiel, le recours aux conventions de forfait et les modalités de suivi de la charge de travail des salariés concernés ;

Cf note de service + info consultation chaque année sur la période de prise des congés payés

Suivi de la charge de travail des salariés cadres non soumis aux horaires ou aux forfaits jours chaque année par le N+1 (suivi à formaliser)

ETABLISSEMENTS	TYPE DE TEMPS DE TRAVAIL POPULATION OCTIME
FOYERS	
EDB	
ADMINISTRATIFS SIEGE	
ADMINISTRATIFS FOYERS	
DISPOSITIFS	
CDD + 2 semaines	Cycles
IME	
SAJ	
ESAT	
SESSAD	
UEMA	
CDD + 2 semaines	Annualisés
ESAT OH	OH
EA	Entreprise Adaptée (annualisation)
EA FORFAIT JOURS	Forfait 218 jours
CADRES	NSH_non soumis aux horaires

Les informations sur les mesures prises en vue de faciliter l'emploi des accidentés du travail, des invalides de guerre et assimilés, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment celles relatives à l'application de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;



adapei 07

Mesures prises en vue de faciliter l'emploi des accidentés du travail notamment celles relatives à l'application de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Pas de mesures particulières => égalité des chances sur l'accès à l'emploi

Accord de branche OETH dont relève notre structure par son adhésion à la fédération NEXEM et plus particulièrement dans le cadre de la collecte des contributions => contribution réelle à 0 sur les années 2022, 2023 et 2024

Les informations sur l'affectation de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction ainsi que sur les conditions de logement des travailleurs étrangers que l'entreprise se propose de recruter ;



adapei 07

Affectation de la contribution sur les salaires

Total versement effort construction	2021	2022	2023
montant	31 218,54 €	35 147,06 €	40 129,69 €

*Les informations sur les modalités d'exercice du droit d'expression
des salariés prévues à l'article L. 2281-11 ;*

Modalités d'exercice du droit d'expression

Tableau en annexe